

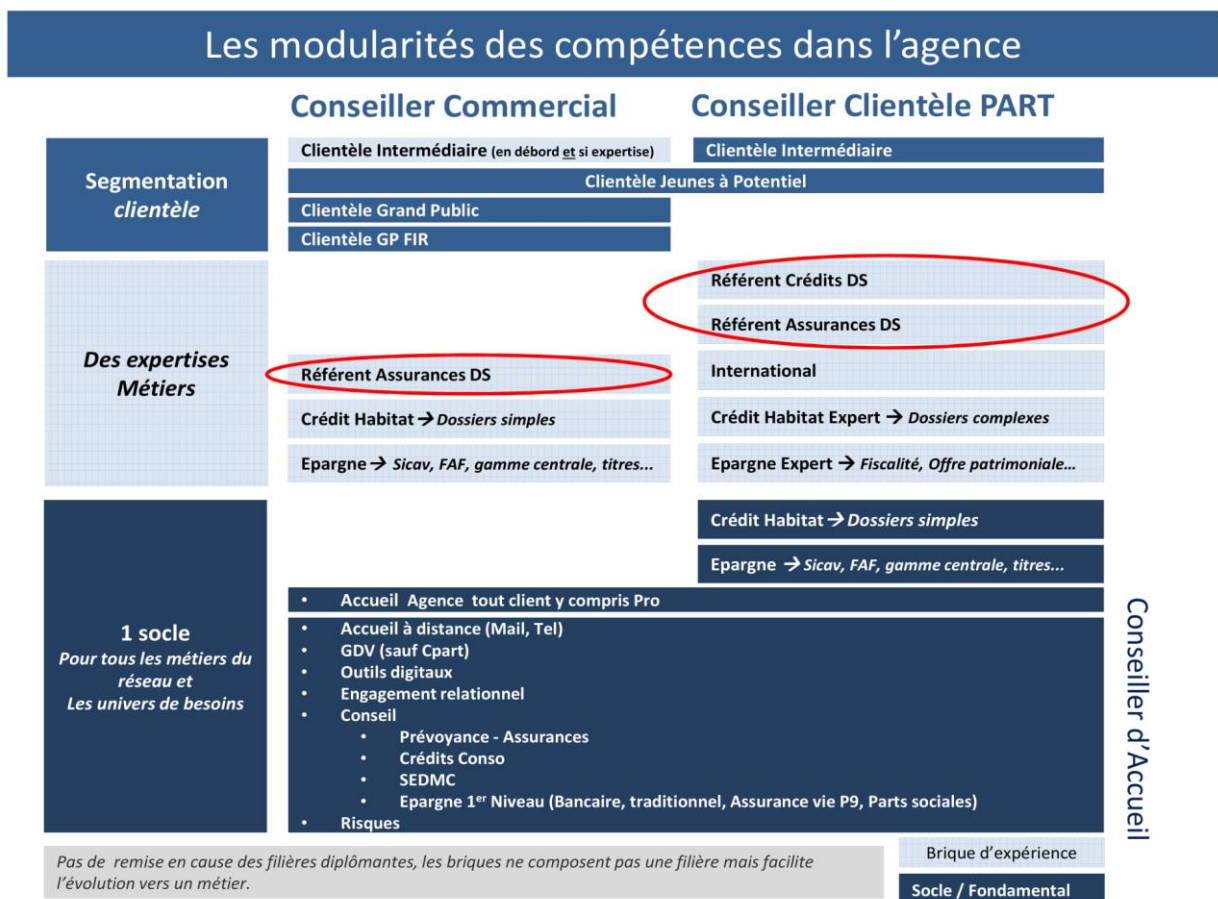


CONSCOMS: PAS D'OBLIGATION DE FAIRE DU CREDIT HABITAT !

Au 1er octobre, c'est environ 400 ASSCOM qui vont devenir CONSEILLERS COMMERCIAUX, ou CONSCOM, avec un passage de 4 à 5 de leur pesée d'emploi.

Une des principales questions (et inquiétudes ...) relatives à ce passage concerne l'obligation ou non pour les CONSCOM de faire du crédit habitat.

La Direction a été claire sur ce point: un CONSCOM ne sera pas obligé de faire du crédit habitat, ce domaine relevant pour ces salariés de l'expertise (et donc à faire éventuellement valoriser par de la RCP), comme spécifié dans le tableau ci-dessous.



#20

Pour conclure, faisons remarquer que va très rapidement se poser le problème de la pesée d'emploi des CPART: qui osera dire que leur pesée en 6 est en adéquation avec leur niveau technique et l'ensemble des exigences auxquelles ils doivent répondre ?

Mais ceci est une autre histoire. A suivre ...

Vos contacts: Meryam BENSaid (OTP6), Vincent BOVET (TRS/PRI6), Ratiba FENIRA (00646), Laetitia TOMASI (00656), Yann UGO (00694)